

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 décembre 2022 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 14 décembre 2022 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle JJ Coupon à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Juliette HAÏM

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 75

Etaient présents : 53 (dont 4 suppléants)

Marc HAMARD - Éric RICHARD – Christian THIRIOT – Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - Sébastien BERNARD - André DONZE - Juliette HAÏM - Pascale ROCHAS - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL – Patricia GIELLY (suppléante) - Eric LYOBARD - Sébastien DUPOUX - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Laurent CHAREYRE - Christian CORNILLAC - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK – Gérard CHAPPON (suppléant) - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Aurélie LOUPIAS - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Odile PILOZ - Thierry TATONI - Roger VIARSAC - Alain MONGE (suppléant) - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Christelle RUYSSCHAERT - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Claude BAS - Gérard PEZ - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON - Marie-Pierre MONIER

Etaient absents ou excusés : 26

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - José FERNANDES - Rémy CLEMENT - Sébastien ROUSTAN - Patrick LEDOUX - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Brigitte DUC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Louis AICARDI - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Nadège RANCON - Michel TREMORI

Excusés ayant donné pouvoir : 22

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Martial BONNEFOY - Yoann GRONCHI a donné pouvoir à Denis CONIL - Gérard TRUPHEMUS a donné pouvoir à Alain MONGE - Mathieu ANDRE a donné pouvoir à Eric LYOBARD - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Didier LAFFITTE a donné pouvoir à Jacques NIVON - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Aurélie LOUPIAS - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Pierre COMBES a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Nadia MACIPE a donné pouvoir à Jean-Michel LAGET - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Christian TEULADE a donné pouvoir à Monique BOTTINI - Mireille QUARLIN a donné pouvoir à Claude BAS - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Monique BALDUCHI - Fabienne BARBANSON a donné pouvoir à Laurence CHAUDET - Alain LABROT a donné pouvoir à Pascal CIRER-METHEL - Muriel BREDY a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Patrick TITZ a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Claude SOMAGLINO a donné pouvoir à Marie-Pierre MONIER

Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce - ZAE

Rapporteur : Jean-Jacques MONPEYSSEN

ZAE

237-2022 Demandes de subvention pour la création de la ZAE de Cost (Buis-les-Baronnies)

Considérant que depuis la loi NOTRe, les EPCI sont en charge, dans le cadre de la compétence obligatoire « développement économique », de la création, l'aménagement, la commercialisation et la gestion des zones d'activités économiques.

Considérant que, depuis 2018 et suite à la fusion des 4 Communauté de communes des Baronnies, la CCBDP assure la gestion de deux zones d'activités économiques à Nyons (ZAE du Grand Tilleul) et à Séderon (ZAE du Plan d'Oriol) ;

Considérant que ces deux ZAE sont presque entièrement commercialisées et le potentiel d'accueil d'entreprises devient très limité ;

Considérant que les Communes de Buis-les-Baronnies et de Nyons, en partenariat avec la Communauté de communes ont travaillé étroitement pour réserver, dans les PLU, de nouveaux secteurs dédiés aux activités économiques ; ainsi, le PLU de de la Commune de Buis-les-Baronnies, approuvé en février 2022, prévoit une zone AUi, zone à urbaniser fermée réservée aux activités économiques au quartier de Cost. Cette zone AUi pourra être ouverte à l'urbanisation à l'occasion d'une modification du PLU que la commune vient d'engager ;

Considérant que la création de cette nouvelle ZAE porte sur une surface de 2,4 hectares, située quartier de Cost, qui permettra d'aménager une quinzaine de lots représentant 1,5 ha de surface commercialisable.

Considérant qu'un bureau d'études a été missionné pour réaliser l'étude préliminaire d'aménagement de cette future zone d'activités. Ce travail a permis, d'une part, d'en définir les modalités de sa mise en œuvre (contraintes techniques, juridiques et urbanistiques) et, d'autre part, d'en faire un premier chiffrage estimatif.

Il est proposé au Conseil communautaire de solliciter les subventions pour l'aménagement de la ZAE auprès du Conseil départemental de la Drôme via ses aides au développement économique et de l'Etat au travers de la DETR / DSIL.

Les travaux d'aménagement de cette future ZAE sont évalués à 1 500 000 € HT (1 800 000 € TTC) comprenant les frais d'acquisitions, l'ensemble des études, honoraires et travaux d'aménagement.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	en €	Recettes	en €
Travaux d'aménagement	1 500 000,00	Etat (DETR / DSIL)	300 000,00
		Département de la Drôme	200 000,00
TVA	300 000,00	Autofinancement	1 300 000,00
Total dépenses	1 800 000,00	Total recettes	1 800 000,00

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER le projet d'étude pour la création d'une ZAE à Buis-les-Baronnies (ZAE de Cost) ;

D'AUTORISER le Président à solliciter les financeurs institutionnels aux montants énumérés ci-dessus ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Transmission en préfecture le : 04/01/2023

Mise en ligne le : 04/01/2023

Ampliation à : CD26 / Etat

Le Président

Thierry DAYRE

